

« « Une avancée notable pour l'agriculture » Daniel Dubois, sénateur de la Somme et Jean-Jacques Lasserre, sénateur des Pyrénées Atlantiques »

PPL compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Dubois, sénateur de la Somme et Jean-Jacques Lasserre, sénateur des Pyrénées Atlantiques : « Une avancée notable pour l'agriculture »

Daniel Dubois, sénateur de la Somme, et Jean-Jacques Lasserre, sénateur des Pyrénées Atlantiques, ont indiqué que la proposition de loi a été votée par le Sénat le 14 mars 2017. Daniel Dubois et Jean-Jacques Lasserre ont tous deux salué l'engagement de Gérard Larcher sur ce texte qui résulte de l'action du Sénat depuis l'adoption de la loi relative à l'agriculture.

Pour Daniel Dubois, il y a dans ce texte une disposition majeure : le Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'élevage et de l'agroalimentaire devra désormais adopter chaque année un Plan de simplification des normes applicables aux filières agricole et agroalimentaire et le rendre public : « *Ce point revêt une importance particulière pour moi et les membres du groupe de travail sénatorial pour la simplification des normes agricoles que j'anime au sein de la commission des Affaires économiques* ».

Le groupe UDI-UC a également déposé trois amendements concernant les normes : le premier vise à instituer un principe selon lequel « *pour toute nouvelle norme créée dans le domaine agricole, une norme antérieure est abrogée. Cela aura le mérite de limiter notre créativité et de lutter efficacement contre la surréglementation agricole* ». Le deuxième propose de limiter dans le temps l'existence des nouvelles normes : « *la création sera expérimentale, pour une durée de 5 ans. À l'issue de cette période, un bilan permettra de conclure à sa prolongation ou à son abrogation* ». Le troisième propose l'instauration, pour l'installation des jeunes agriculteurs, de prêts à long terme destinés au développement rural ou sur le futur livret vert.

Jean-Jacques Lasserre est intervenu sur les sujets de la transparence et de l'étiquetage. Pour le sénateur, l'origine d'un produit agricole et son caractère exclusif de sa qualité, il doit s'accompagner d'indicateurs techniques portant sur la production agricole d'origine : « *ce processus est complexe, seuls les accords interprofessionnels peuvent aboutir* ».

Sur la protection des risques en agriculture, climatiques et économiques sur un plan général, pour Jean-Jacques Lasserre deux

s'offrent actuellement aux agriculteurs :

- les déductions pour aléas (DPA) et les déductions pour investissements (DPI) ;

- le développement du système assurantiel, « *insuffisamment exploré* » selon le sénateur.

« Nous connaissons les limites au développement de l'assurance : le coût élevé des contrats, conséquence directe du nombre et l'impossibilité pour les compagnies d'assurance de se réassurer dans des conditions convenables, ce qui explique leur frilosité »

C'est pour cela que Jean-Jacques Lasserre avait déposé un amendement visant à flécher plus clairement qu'actuellement le national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) vers les aides au développement de l'assurance.

Pour les deux sénateurs centristes, « *Cette loi marquera une avancée notable pour une meilleure compétitivité de notre agriculture, elle ne règlera pas tous les problèmes* ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)